

Ottawa, 12 novembre 1918.

Mon cher O'Hara :

Le docteur Savard, député de Chicoutimi-Saguenay au Parlement fédéral, m'informe qu'il est ici dans le but d'obtenir le renouvellement de la subvention affectée au service du ferry qui traverse le Saguenay entre Sainte-Catherine et Tadoussac.

Cette subvention a été accordée par le gouvernement précédent, il y a douze ans et peut-être davantage.

J'apprends qu'on veut maintenant rayer ce crédit du budget. La chose est certainement des plus regrettable.

Je connais parfaitement la localité, et la raison qui m'a porté à insister auprès de sir Richard qui était alors ministre du Commerce et de l'Industrie, c'est qu'en hiver les riverains de chaque côté du Saguenay sont privés de toute communication avec la civilisation. Cette situation est des plus pénible surtout pour la population de Tadoussac, qui est un endroit d'assez grande importance. En hiver, elle est privée de toute communication soit par rail soit par vaisseau, sauf au moyen de ce ferry.

J'ignore qu'est votre ministre en l'absence de sir George Foster. Je vous prierais de lui soumettre ces faits.

Bien sincèrement,

Wilfrid Laurier.

Maintenant, voici une lettre du sous-ministre :

Ottawa, 15 novembre 1918.

Cher monsieur Savard :

Quai Sainte-Catherine et Tadoussac.

J'ai l'honneur de vous informer que, hier même, j'ai soumis l'affaire du service de la baie Sainte-Catherine et de Tadoussac à l'honorable A. K. Maclean, ministre suppléant du Commerce et de l'Industrie, et il est d'avis qu'il ne saurait proposer ce crédit, eu égard à l'attitude prise par sir George Foster à cet égard.

Votre tout dévoué,

F. C. T. O'Hara,

Sous-ministre.

Ainsi qu'on le voit, le ministre suppléant en l'absence du ministre du Commerce a refusé de rendre justice à toute une région qui comprend la population du Saguenay, de Tadoussac jusqu'au Labrador, où se trouve un grand nombre de paroisses. La seule communication qu'ils ont eue dans le cours de l'hiver a été de recevoir la malle tous les trois, quatre, cinq, six, sept ou huit jours.

Je recevais dernièrement une lettre de Tadoussac, qui me dit :

Voilà huit jours que nous n'avons pas reçu de malle de Québec. Les derniers journaux sont du 12, aujourd'hui c'est le 19. Nous les aurons quand la Providence le voudra. C'est la manière dont nous sommes traités.

Il y a un contrat pour le transport de la malle de Saint-Siméon, comté de Charlevoix, jusqu'à Tadoussac, mais le courrier n'est transporté que lorsque cela peut se faire,—on n'est pas obligé de le transporter

[M. Savard.]

—du moment que l'on peut faire la traversée en canot, en petite chaloupe, dans les temps bien calmes, car vous savez qu'en hiver, dans cette région, il est souvent difficile de faire ce voyage dans une petite embarcation.

Eh bien, je crois devoir protester contre l'injustice qu'on a faite à cette brave population de la côte nord.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je termine mes remarques en demandant au Gouvernement s'il a l'intention de favoriser l'agriculture. Il ne pourrait mieux le faire qu'en établissant au Lac-Saint-Jean, qu'on a déjà appelé avec raison, " le grenier de la province de Québec, " une ferme expérimentale, ce qui y contribuerait énormément.

Il y a déjà au Lac-Saint-Jean une trentaine de paroisses des plus florissantes, dont personne ne peut en avoir une idée sans les visiter. Il y aurait encore autant de paroisses à fonder dans cette vallée du Lac-Saint-Jean, et je suis convaincu qu'une ferme expérimentale serait de nature à faire un grand bien à l'agriculture.

A propos de la nomination des maîtres de poste, voici une lettre du secrétaire, M. Foran :

Ottawa, 6 novembre 1918.

Monsieur.—Je vous accuse réception de votre lettre du 14 octobre, au sujet de la place de receveur de la poste de Chicoutimi-Ouest, Québec, et j'ai reçu l'ordre de vous dire que l'on suit la procédure suivante pour la nomination du receveur de la poste. Si le traitement affecté au bureau de poste dépasse 1,000 dollars, la position est l'objet d'une annonce dans la localité et la demande est référée à l'inspecteur de la poste de la région pour qu'il fasse un choix. La commission du service civil se prononce ensuite définitivement. Mais si le traitement est moindre que 1,000 dollars l'affaire est référée à l'inspecteur du bureau de poste qui recommande la nomination du candidat le plus compétent.

Jusqu'à présent l'inspecteur du bureau de poste n'a fait aucune recommandation à ce sujet.

Votre dévoué,

W. FORAN,

Secrétaire.

Alors, si je comprends bien, les nominations des maîtres de poste ne se font pas toujours par la Commission du service civil, et cette nomination est laissée à l'inspecteur, telle que la chose s'est faite pour la paroisse de Saint-Gédéon. Je crois que c'est une mauvaise manière d'administrer le patronage et qu'à l'avenir on verra, je l'espère, à changer cette manière de procéder.

M. STACEY: Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour appuyer la motion si bien présentée par les deux honorables députés qui ont reçu les félicitations méritées de la Chambre. En premier lieu, je désire,